

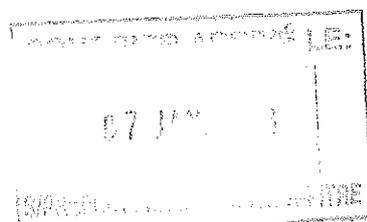
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE7<sup>ème</sup> séance de l'année 2015

Mercredi 23 décembre 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.12.07/231

Approbation du projet de plan d'actions santé  
de la Communauté d'Agglomération pour la  
période de 2015-2016

Présents : 26		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

L'an deux mille quinze, le mercredi 23 décembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 15 décembre 2015.

## Excusés représentés : 4

Vice-Présidents :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Mme Claudine CHALUS (12<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Conseillers Communautaires :

Mme Juliana FENGAROL  
Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE  
Procuration à M. Georges DAUBIN

## Excusés non représentés : 12

Vice-Présidents :

M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> Vice-Président)

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)

Mme Maguy CELIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne PETRO - M. Dominique THÉOPHILE

Mme Lyliane PIQUION

Conseillers Communautaires :

M. Olivier SERVA - Mme Nadège THÉOPHILE -

M. Audry CORNANO - M. Harry DURIMEL -

Mme Célia HATCHI-MIMETTE- M. Chazy CIRANY

## Absents : 8

Vice-Présidents :

M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC - M. Daniel MARSIN -

M. Alix NABAJOH

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

**Considérant** le rapport du Président ;

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence bénéficie d'un Atelier Santé Ville (*ASV*) dans le cadre de la politique de la ville et en d'un contrat local de santé (*CLS*) signé avec l'Agence Régionale de Santé en 2014.

Les orientations de ces dispositifs sont définies par la commission « *affaires sociales et santé* » ainsi que par le comité de pilotage du CLS. Le but affiché est d'agir de manière volontaire pour l'amélioration de la santé des habitants du territoire dans une dynamique de prévention et d'accompagnement.

Pour ce faire et notamment, un plan d'action de prévention santé est proposée chaque année depuis 2013 à la validation du conseil communautaire. La finalité de ces propositions d'action qui en ressortent, est de promouvoir la bonne santé des habitants et d'agir sur les inégalités de santé.

La programmation 2015-2016 a été définie en cohérence avec le Contrat Local de Santé (CLS) et intègre les thématiques prioritaires retenues par ce dernier. Elle se décline en cinq (5) fiches actions pour un montant global de trente-six mille cent quatre-vingt-neuf euros (36 189€).

Après avoir délibéré ;

## DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

**ARTICLE 1** – D'approuver le plan d'action santé présenté en annexe pour un montant total de trente-six mille cent quatre-vingt-neuf euros (36 189€).

**ARTICLE 2** – D'imputer les crédits afférents au budget 2015 de la Communauté d'agglomération CAP Excellence.

**ARTICLE 3** – D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes à leur mise en œuvre effective.

**ARTICLE 4** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 5** - Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur de l'Agence Régional de Santé, à Monsieur le Directeur du Développement social et de la Politique de la ville ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

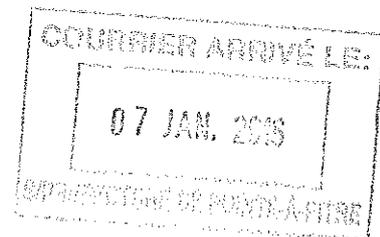
Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

06 JAN. 2016

Le Président

Éric JALTON



- Délibération transmise au Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Directeur de l'Agence Régionale de Santé, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise au Directeur du Développement social et de la Politique de la ville, le 07 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 07 JAN. 2016

